

218C0701
FR0011471291-FS0355

9 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2018, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir 372 099 actions YMAGIS² représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et 3,90% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 7 475 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 7 951 058 actions représentant 9 546 959 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.